L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No.73 — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JANVIER 1865. — entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 11 JANVIER.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, au No 467 rue des Grands Hommes, cote Marigny—Des omnibus, voitures, cab, wagon, harnais, &c.

Par S. Guttierez, rue du Canal, entre Marais et Tremé—Beaux meubles, tapis, &c.

Par Montgomery & Bros, au No 159 rue Poydras—Une grande vente péremptoire d'un stock entier de meubles neufs.

Par D. E. Morphy, au magasin de l'encanteur, J. Mack, rue de la Commune—Trente-huit milliers de végétables rigoureux de la Havane.

Par McCerren & Landry, dans leur salle d'encan, au Masonic Hall—Vente par catalogue des livres de droit et d'une bibliothèque particulière, succession de G. B. Duncan.

Par E. M. Jacobs, No 56 Passage de la Bourse—Meubles, faïence, verrerie, &c.

Par Gabriel Leaumont, dans sa salle d'encan, rue de Chartres No 12—Marchandises sèches, chapeaux, bottes, souliers.

Par Hodman & Marks, dans leur salle d'encan, au No 22 de la rue de Chartres—Marchandises sèches et vêtements.

DESASTRES A L'EMBOUCHURE DU RIO GRANDE.

Par l'arrivée de la goëlette "Planeta", capitaine Chandler, partie de Matamoros le 3, nous avons reçu quelques journaux de cette ville, qui ne contiennent rien d'important.

Nous lisons dans le rapport du capitaine Chandler que le 31 décembre, une forte tempête a régné à l'embouchure du Rio Grande. La barque anglaise, "John Bull", avec une cargaison de 1,335 balles de coton s'est perdue à 3 milles au sud de la barre; rien n'a pu être sauvé et deux personnes ont péri. Le "John Bull" était expédié pour Liverpool.

Dans le même moment, une barque française, dont le nom n'est pas rapporté, venant de Bordeaux avec une cargaison de vin, avait eue collision avec le navire "Herbert". Par la force de choc la barque française perdit tous ses mâts et fut emportée vers la haute mer. Plusieurs barques furent envoyées à sa recherche mais au départ de la goëlette, "Planete", on n'avait encore reçu aucunes nouvelles.

Le capitaine Chandler a rencontré le 4 du courant, à 33 milles au large de la barre du Rio Grande, le schooner "Mallie" expédié d'ici pour Matamoros.

Une histoire à sensation démentie.—Le N. O. Times dit, dans son édition d'hier soir, que la troupe d'hommes armés qui devaient s'emparer du Morning Star se réduisent à neuf individus suspects qui ont été ramenés en ville pour être interrogés dans la prison militaire. Le Times n'en donne pas la raison; mais il ajoute qu'on a trouvé dans la malle de l'un des passagers arrêtés une liste complète de cartes marines, ce qui ne prouve pas absolument qu'ils eussent l'intention de capturer le steamer.

La conquête par invasion.

(Du Richmond Whig du 28 décembre.)

Depuis le commencement de la guerre, les Yankees ont mis en avant et accrédité beaucoup de théories pour "écraser la rébellion." D'abord ils prétendirent qu'il y avait assez d'unionisme dans le Sud pour restaurer l'autorité fédérale aussitôt que les troupes du gouvernement des Etats-Unis seraient assez près pour prêter encouragement aux unionistes. Ensuite, ils se flattèrent de [illegible] que la disposition des esclaves à la révolte obligerait notre population bonne pour le service militaire à rester chez elle, et qu'en conséquence nos armées ne pourraient être mises en campagne pour repousser les leurs ou les arrêter dans toutes les directions.

Ils ne pensaient pas que nous pussions avoir des armes et des munitions en quantité suffisante pour faire une grande guerre. Ils étaient sûrs que nous ne pourrions nous assurer des approvisionnements et que la famine anéantirait bientôt nos efforts de résistance et nous obligerait à implorer la paix.

Le resserrement des lignes fédérales devait nous réduire. [illegible]

[illegible]

Quel est l'homme [illegible] que la Caroline du Nord [illegible]

[illegible]

Qui doute que la fidélité de Norfolk, de Nashville, de Vicksburg, ne soit au [illegible] Yankee [illegible]

[illegible]

LEGISLATURE.

10 décembre.

Sénat.—La charte de ville passe avec son titre.

Un bill relatif à la propriété et à la position des officiers d'Etat délinquants est adopté à la seconde lecture.

Le Sénat se retire en séance exécutive.

Chambre.—Est adoptée une résolution qui nomme un comité de trois membres pour s'informer de la raison qui empêche le Trésorier de l'Etat de payer les journées de per diem des membres de la Législature, quand il y a au Trésor de l'argent alloué pour cela.

Le comité sur les Institutions publiques présente un rapport où il se prononce en faveur de la location, par le Trésorier, de certaines bâtisses où seraient placés les bureaux d'Etat. Le rapport est renvoyé.

On lit pour la première fois le bill du Sénat relatif à la pratique de la médecine dans cet Etat.

On lit aussi pour la première fois les bills suivants :

Bill allouant $500 pour payer les frais de chapelain [illegible]

Bill pour amender les articles 3501 et 3521 du Code Civil.

Pendant une longue discussion, sur le bill relatif à l'incorporation de la compagnie d'amélioration de Lafourche et Mississippi, la Chambre s'ajourne.

Pour Matamoros.—La goëlette anglaise de première classe, Angelina, partira sous peu de jours pour Matamoros. Voir l'annonce.

Election de la Compagnie du chemin de fer du Pontchartrain.—Les élections annuelles de cette Compagnie ont eu lieu lundi 2 janvier, et dans une réunion du Bureau qui a été tenue hier, M. J. M. Lapeyre a été réélu président à l'unanimité. On trouvera plus loin les noms des directeurs élus de ladite Compagnie.

Prêts sur gages.—M. J. Hart, No 50 rue St-Charles, fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, bijoux, argenterie, [illegible]

ÉDITION D'HIER SOIR.

Les prochains steamers de New-York.—Le Fung Shuey, le Yazoo et l'Evening Star sont annoncés comme devant partir de New-York le 7 janvier pour la Nlle-Orléans.

TENTATIVE CONTRE LE MORNING STAR.

Nous avons appris, hier soir, dit le True Delta, qu'une bande de gens sympathisant avec les rebelles, avaient formé le projet de s'emparer du Morning Star dans la soirée de samedi. Trente hommes armés avaient pris passage à bord de ce steamer, avec l'intention de s'en emparer, au moment où il quitterait la barre et le conduire dans un port rebelle. Mais malheureusement pour eux, le maréchal prévôt général du département ayant eu vent de cette affaire, s'introduisit comme passager sous un déguisement, et les fit arrêter par une garde de 10 soldats devant le fort Jackson où ils sont maintenant détenus. Le Morning Star a éprouvé un retard considérable, mais il put enfin traverser la barre au crépuscule dimanche à 4 heures de l'après-midi.

Echec contre le fort Fisher.

(Commentaires du Times de New York.)

La lettre de notre correspondant spécial, fait sur les opérations contre Wilmington un compte-rendu infiniment plus plausible et plus intelligible que la dépêche de l'amiral Porter. Il est clair que le bombardement prolongé de la flotte na réussi pas à affaiblir, en aucune manière, les défenses du fort Fisher. La reconnaissance du général Weitzel ayant constaté le fait, il ne restait rien à faire pour les forces de terre, puisqu'il était admis avant le commencement des opérations qu'une force de terre seule ne pouvait assaillir le fort avec succès.

L'amiral Porter dit que là où les éclaireurs du général Weitzel pouvaient aller, le corps principal pouvait aller aussi, et que s'il l'eut fait, le fort eut été pris. Mais la situation n'était pas ainsi qu'il la représente. Certainement, quelques escarmoucheurs sont entrés dans les défenses du fort Fisher, et au moment où ils escaladèrent le parapet le feu de la marine fut assez vif, assez intense, pour forcer la garnison à se tenir sous les casemates. Mais l'amiral Porter nous dit lui-même que huit ou 10 soldats, c'est-à-dire presque tous deux qui entrèrent, furent blessés par ce feu. Donc, si une colonne d'assaut eût été présentée, elle eut été détruite par le même feu. Si le feu eut été suspendu la garnison se fut avancée à l'instant et avec de la mitraille en balayé tout le terrain sur lequel la colonne se fut avancée et l'eut détruite.

Pesant toutes ces considérations, le général Weitzel jugea que, dans de telles circonstances, l'assaut était impossible.

Mouvement de Marmaduke.—Le St-Louis Republican du 2 dit que les officiers de l'armée et des cantonnières annoncent le retour des vieilles troupes de Marmaduke sur la rivière Arkansas, à un endroit connu sous le nom de South Bend. On ne connaît pas au juste le nombre de ses hommes, mais on croit qu'il est inférieur à sa force antérieure.

MENACES D'INCURSION.

On lit dans la Minerve :

Le Globe de mardi affirme qu'il a reçu avis que des soldats Américains, en disponibilité, à Buffalo, ont formé le dessein de faire une incursion au Canada, comme revanche de l'affaire de St Albans et de la capture du Philo Parsons. Ils s'occupent en ce moment de concentrer un radeau pour se transporter sur notre territoire. Les informations du Globe s'arrêtent là. C'est bien dommage. Il y a du romanesque au fond de cette histoire, et bien des gens aiment le romanesque.

Bon citoyen, ami de la paix, le rédacteur du Globe a transmis ses renseignements aux autorités compétentes.

Les Feniens font tant de bruit, par le temps qui court, et plusieurs d'entre eux paraissent si bien décidés à se venger de l'Angleterre sur le Canada, qu'une entreprise de ce genre, la radeau y compris, n'est pas du tout impossible. Qu'elle soit probable, ou qu'elle ait chance de se réaliser, voilà par exemple ce que nous ne croyons pas.

L'AFFAIRE DU FLORIDA.

Le New York Daily News dit que les explications échangées entre M. Seward et le ministre brésilien ont porté sur ces points qu'auraient accordés le secrétaire d'Etat.

1—La saisie du Florida est désavouée sans équivoque.

2—Les officiers et l'équipage de ce navire seront mis en liberté.

3—Le capitaine Collins, du Wachusett, est suspendu.

4—Le capitaine Collins passera devant une cour martiale.

5—Le consul des Etats-Unis à Bahia sera destitué.

6—Le drapeau brésilien sera salué.

Il n'est pas question d'indemnité pour le Florida ou pour les familles des marins qui servaient à bord de ce navire et qui ont péri dans la bagarre.

PROJETS DE LEE.

Nous lisons dans le N. York Express du 31 :

On croit dans nos armées qui sont devant Richmond que le plan du général Lee est de faire bientôt une forte attaque sur quelque portion des lignes unionistes. On a remarqué des mouvements considérables de troupes rebelles sur la gauche de l'armée de Meade, mercredi dernier, mais on croit que ce n'est probablement que des changements de position. On croit que Lee sera bientôt renforcé par les troupes de Breckinridge revenues du Tennessee et par celles qui formaient dernièrement, sous Hardee, la garnison de Savannah.

Intervention étrangère.

World du 31 décembre.

Dans ses appréciations des événements à venir, il peut l'être pas hors de propos d'examiner les relations qui existent entre l'Angleterre et les Etats-Unis, et de passer de la sentimentalité aux faits. L'Angleterre ne nous doit rien. Les colonies, après une guerre de sept ans, établirent leur indépendance sur une égalité de rapports avec la suprématie nationale. En 1812, nous combattîmes encore l'Angleterre sur un principe de son ancienne politique, qu'elle s'efforça de faire triompher dans une guerre de vie et de mort avec la France.

Tous les chefs des Irlandais pour se détacher de l'union britannique ont été aidés par nos concitoyens. Dans la dernière guerre de l'Angleterre avec la Russie, nos sympathies étaient pour cette dernière et nos indignations en ministres anglais en ont eu que la douleur à l'époque où une humiliation. Il est très certain, dès lors, qu'elle ne nous doit aucuns sentiments.

Pendant la guerre actuelle, par une étrange aberration, nous avons senti avec persistance que son indifférence était une grave injustice, et nous avons laissé éclater nos sentiments.

Bien que nous ayons usé de ses fabriques d'armes, de ses munitions, de ses soldats, etc., nous avons si bien montré combien ce commerce était [illegible] [illegible]

Louis Napoléon est trop fin pour ne pas voir que l'Empire mexicain qu'il considère comme le grand événement de son règne, est regardé par nous comme une attaque à une doctrine qui sera revendiquée en temps opportun. [illegible]

Par tout motif d'intérêt, par tout instinct de jalousie et de crainte, la France et l'Angleterre sont intéressés à ce que les Etats-Unis soient déchirés. Par tout principe d'intérêt, par tout sentiment d'orgueil et de pouvoir, le Nord et le Sud sont intéressés à l'Union. Qui entrave la voie et empêche la restauration? Ce misérable parti, composé de fanatiques, de démagogues, et de centralistes; le parti Républicain.

Probablement sept hommes sur dix de ceux qui ont voté pour M. Lincoln ont voté pour l'Union, mais les autres trois contrôlent les sept.

Hostilités indiennes.—Les hostilités ont recommencé dans le Nouveau Mexique entre les blancs et les Peaux Rouges. Des escarmouches ont eu lieu dans les environs de Santa-Fe. D'autre part, on annonce que le colonel Chivington a tué 500 Indiens Cheyenne, dans le Colorado. Les feuilles de l'Ouest demandent hautement qu'on extermine les indigènes une fois pour toutes.

LE STEAMER SHANGHAI.

On lit dans le Phare de la Loire :

On embarque en ce moment, les canons de l'un des navires confédérés, le Shanghai. Ce navire est vendu, dit-on, à une puissance qu'on ne nomme pas. Il fait ses préparatifs pour sortir du bassin de Saint Nazaire le 27 décembre; mais il est bien évident que M. le ministre de la marine ne l'autorisera pas à quitter le port avant d'avoir obtenu la preuve que ce navire ne pourra point être employé comme corsaire contre une puissance amie.

BRUITS D'EUROPE.

Nous lisons dans la Minerve de Montréal :

Le correspondant parisien de l'Indépendance Belge dit que, dans les derniers jours de novembre, les représentants des gouvernements anglais et français ont eu de fréquentes entrevues à Paris. Les affaires d'Amérique auraient provoqué ces relations diplomatiques. "L'élection de M. Lincoln, dit-il, le discours de M. Seward, celui de M. Jefferson Davis, l'affaire de la Florida, l'attitude violente de M. Webb, dans sa lettre au ministre brésilien—cette série de faits est bien de nature à faire réfléchir les hommes d'Etat de la France et de l'Angleterre. Il est probable qu'on veut sonder l'opinion respective des cabinets de Londres et de Paris sur certaines points éventuelles, qui, sous certaines éventualités, pourraient donner lieu à une action conjointe de leur part. Mais on dit qu'il n'y a eu rien de plus et que la question de l'intervention et celle de la reconnaissance du Sud n'ont été soulevées. Cependant on rapporte que le comte Russell est plus sympathique à la cause de la sécession qu'il ne l'était auparavant. Or, comme en France l'opinion s'est toujours montrée favorable à la confédération du Sud, on pense que les idées actuellement suivies aujourd'hui les deux cabinets."

LE BLOCUS BRÉSILIEN.

On écrit de Montevideo, à la date du 31 octobre :

[illegible]

---

ployant son drapeau sans déclaration de guerre préalable.

Cet événement a provoqué un incident diplomatique très grave. L'amiral de la flotte brésilienne adressa aux amiraux aux ministres étrangers pour leur notifier qu'il allait exercer le droit de visite sur les navires de leurs nations respectives, et s'emparer comme contrebande de guerre des objets de cette nature qu'ils contiendraient.

Cette prétention de l'amiral Tamandaré fut repoussée. Toutes les notes diplomatiques qu'il reçut en réponse se terminent d'une manière uniforme, les ministres rendant le Brésil responsable des préjudices que pourraient souffrir leurs nationaux en conséquence des représailles, jusqu'à ce que leurs gouvernements leur donnent, sur le cas actuel, leur haute décision.

Voici la note du chargé d'affaires de France; cette note résume parfaitement la situation :

Légation de France,

Montevideo, 19 octobre.

Monsieur le baron,

Je m'empresse de répondre à la note-circulaire que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser à la date du 11 de ce mois, et qui m'est parvenue dans la journée d'hier seulement.

Sans discuter les faits ou les appréciations dont se compose la première partie de cette note, et m'en tenant aux principes qui régissent la matière, je commence par me demander à quels titres Votre Excellence propose aux agents étrangers de s'associer jusqu'à un certain point aux mesures extraordinaires qu'elles est destinées à pourvoir en temps de représailles.

La guerre a-t-elle été déclarée entre le gouvernement impérial et la république orientale de l'Uruguay? Y a-t-il eu en même notification de blocus avec les formalités qu'exigent le droit des gens et la pratique de tous les peuples civilisés?

Dans un état de choses où il n'existe ni belligérants ni neutres, comment les règles relatives au droit de visite ou de recherche et à la contrebande de guerre, seraient-elles applicables à simple titre de représailles?

Si néanmoins S. Exc. M. le baron de Tamandaré, considérant tous les droits comme acquis à son gouvernement, après avoir informé les agents diplomatiques des opérations navales et militaires qui vont avoir lieu, en conséquence, veut bien conclure par leur demander d'y concourir, en ordonnant aux navires de leur nation de se soumettre à ces exigences; si, ce qui est plus grave, il ajoute qu'il sera déchargé par là de pouvoir nuis judiciairement de devoir s'exercer une conduite vigilante et de saisir le contre-bande de guerre que ces navires auraient à bord.

A notre tour, nous remplissons le devoir de déclarer à Son Excellence qu'il nous est impossible d'admettre, de la part des bâtiments placés sous ses ordres, la faculté d'arrêter, visiter ou saisir, en temps de paix, des navires de commerce naviguant, sous la foi de traités solennels, dans des eaux essentiellement libres, dont le Brésil n'est pas même riverain, et où de pareils actes pourraient entraîner des complications, même avec la république orientale, diplomatiquement au titre de garantie, elle aussi, la neutralité fluviale.

Je ne terminerai pas sans ajouter que, dans le cas où les opérations de guerre, annoncées sous forme de représailles contre les places commerciales situées au nord du Rio Negro, occasionneraient des dommages aux sujets de l'Empereur, mon auguste souverain, il appartiendra au gouvernement de Sa Majesté de déterminer à quel point la responsabilité de ces dommages incombera au gouvernement brésilien.

Je profite, du reste, de l'occasion pour offrir, monsieur le baron, à Votre Excellence, les assurances de ma haute considération.

Le chargé d'affaires de S. M. l'Empereur des Français,

M. MAILLEFER.

(Correspondance Havas.)

LA LOI DES BANQUEROUTES.

Nous avons sous les yeux le texte du bill sur les banqueroutes récemment adopté par la Chambre et qui sera soumis sous peu à la sanction du Sénat. Il ne serait pas impossible que plusieurs amendements soient introduits dans ce projet de loi, mais ils n'en modifieront probablement que des parties secondaires. Telle qu'elle est, cette loi autorisera toute personne ayant plus de cinq cents dollars de dettes et ne pouvant les payer, à faire une déclaration à cet effet au juge du district où il aura résidé pendant six mois. Cette déclaration contiendra son bilan et elle sera suffisante pour constater l'état de banqueroute. Le marshal du district prendra alors possession de l'établissement du failli en attendant qu'un syndic ait été nommé par les créanciers. La réunion des créanciers devra avoir lieu dans les 30 jours qui suivront la déclaration de faillite.

Si le failli n'a pas usé de fraudes, il sera déclaré innocent par la cour et par conséquent réhabilité. Tout failli ainsi réhabilité qui faillirait de nouveau ne pourra être acquitté de l'inculpation de fraude, sans la sanction des trois quarts de ses créanciers. En cas de trois faillites, il devra prouver pour obtenir son acquittement que toutes ses dettes antérieures ont été payées ou qu'elles lui ont été remises par les créanciers.

Tous les créanciers d'une faillite seront payés au prorata de leurs créances.

Tout failli qui sera convaincu de manoeuvres frauduleuses sera passible d'un emprisonnement de un à trois ans.

Le texte de loi ci-dessus, une fois adopté par le Sénat, ses dispositions entreront en vigueur à partir du 1er juin 1865. Messager.

On lit dans une correspondance parisienne :

On dément le bruit de conflit avec l'Angleterre, qui rappelle un peu l'affaire Pritchard. Les Anglais auraient l'intention de s'emparer des îles Loyalty, près de la Nouvelle-Calédonie. Le gouverneur, M. le capitaine Guillain, averti de ces intentions, s'est présenté devant l'île principale avec trois bâtiments de guerre, et y a planté solennellement le drapeau français. Je puis vous assurer que la conduite du commandant de notre station navale dans ces mers ne sera pas désavouée. Nous ne sommes plus au temps où Lord Palmerston faisait trembler notre gouvernement, et M. Drouyn de Lhuys sera fort peu ému des gros mots du Times et autres journaux de Londres, tous animés d'une vive bienveillance pour notre pays.

M. Proudhon rentre décidément dans le journalisme; il se disposait attaché au Messager de Paris, journal quotidien, de Londres. M. Proudhon est spécialement chargé des articles de finances.

FEUILLETON.

LES MILLIONS DU COUSIN GASPARD.

V

Dès que Mme Bartelle fut un peu reposée de son excursion à Manos, on se remit en route. Don Antonio accompagna les voyageurs pour qu'il n'était très d'accord. Il espérait avec raison leur être utile par sa connaissance du pays et de la langue des habitans.

D'après tous ce renseignements recueillis par lui et par les voyageurs, il paraissait désormais évident que le blanc qui faisait partie de la tribu de Mbouroussémé, le chef des Batonges, était bien M. Gaspard Novéal. L'espoir de parvenir enfin au but qu'ils s'étaient proposé redoubla le courage de ces hardis explorateurs. Ensemble lui-même, celui qui fut rendu des plaisirs de son aventure, sembla rajeunir; les gens qui s'y étaient entraînés à cette expédition.

Au départ de cette dernière dans leur horizon, nos voyageurs avaient encore bien du chemin à faire et bien des obstacles à surmonter avant d'arriver à Bouduma. Une fois là, on devait s'attendre à de nouveaux périls, car les Batonges de Mbouroussémé étaient connus comme très [illegible].

Don Antonio, qui était déjà venu une fois chez les rives sauvages, n'avait échappé qu'à grand peine à la mort; aussi n'envisageait-il qu'avec une profonde inquiétude les dangers auxquels s'exposaient ses compagnons. Il leur avoua la vérité, mais quelles que fussent leurs appréhensions, ils étaient déterminés trop avancés pour reculer.

Guidés par quelques Habitants convertis qui s'étaient devoués pour accompagner le missionnaire, ils arrivèrent enfin sur les bords de la Lounguée. Grâce à leurs guides et aux renseignements qu'ils avaient recueillis, ils trouvèrent les barques cachées dans les roseaux du rivage. Ils traversèrent la Lounguée près de son embouchure, contrairement aux prévisions de Mbouroussémé. Ils évitèrent ainsi, sans se douter du danger auquel ils échappaient, le guet où les attendaient les guerriers batonges, qui, dans l'enivrement du combat, les auraient probablement massacrés presque tous, ainsi que l'apprit Morany.

Soutenu par les deux sorciers et sachant adroitement flatter les manies, les vices et la vanité de ses hôtes, Morany avait acquis un certain pouvoir à la cour. Grâce à ses cadeaux, il s'était déjà fait des créatures parmi les personnages influens.

Un de ses alliés accourut un jour tout essoufflé lui annoncer l'arrivée d'une caravane d'hommes blancs qui venait de faire halte à quelques pas de Bérouma.

Morany, qui avait compté sur l'embuscade du gué pour le débarrasser d'une partie au moins de ses ennemis, fit un geste de rage.

—N'importe! dit-il, ils sont à moi désormais!

Il courut aussitôt avec son interprète chez le roi, lui peignit les intentions des voyageurs sous les couleurs les plus défavorables, et l'engagea à les faire arrêter immédiatement.

Taillé, le second sorcier, ayant appuyé cet avis, Mbouroussémé s'empressa de l'adopter. Il envoya une centaine d'hommes munis d'assegayes et de boucliers, pour s'emparer des étrangers et les conduire devant le roi.

Celui-ci revêtit ses habits de gala, qui se composaient d'un morceau de serge rouge orné de clinquants, de plusieurs bracelets et colliers en perles de verre, et d'une sorte de chapeau rond de matelot, surmonté de plumes et de perles rouges. Un pistolet sans chien et sans gâchette, qu'il portait suspendu au cou comme un bijou précieux, complétait cette splendide parure.

Il se percha sur une sorte de grenier accroché formé d'un tronc d'arbre à peine équarri et recouvert d'une peau de lion, et mit à la portée de sa main son assegaye, son mousquet sans batterie et un grand sabre.

Ses femmes se rangèrent derrière lui. Ses femmes se placèrent à sa gauche, et les deux sorciers à sa droite, un peu en avant, afin de détruire par leurs incantations les sortilèges des étrangers. Quant à Morany, il se mit tout près du roi avec son Maltais, qui lui servait d'interprète. Ses deux domestiques, Abdul Shérmal et Dhyrrab Kujani, se tenaient non loin de lui, mais cachés dans la foule, de manière à ce qu'on ne les vit pas.

On amena enfin les Européens.

En se voyant assaillis par les soldats de Mbouroussémé, le premier mouvement de Valentin et de ses compagnons avait été de se défendre. Ils cédèrent pourtant aux instances du père Antonio, qui leur représenta l'inutilité d'une lutte contre des forces tellement supérieures, et les dangers que le combat pouvait faire courir à Mme Bartelle et à Mme Marique. Ils baissèrent la tête et suivirent les soldats, le coeur oppressé par un sombre pressentiment.

Du haut de leur monument lorsqu'ils reconnurent derrière le roi Morany, qui les regardait avec un sourire railleur et satisfait.

Don Antonio, qui était déjà venu à Bérouma et qui connaissait un peu la langue des sauvages. [illegible]

---

sionnaire, qui connaissait la haine que les Batonges portent à la nation portugaise, qu'ils prétendent avoir jadis occupé une partie de leur pays.

—D'où viennent-ils.

—De Lyanyand.

—Ce n'est pas vrai. Ils viennent des grands lacs salés—la mer.

—Sans doute, mais ils ont passé par Lyanyand.

—Tu vois bien qu'il est inutile de chercher à me tromper. Quels présents apportent-ils pour payer leur passage sur mes Etats?

—Ils sont bien pauvres maintenant. La route qu'ils ont parcourue a épuisé leurs ressources et la Lovisé a détruit leurs bestiaux.

—Pourquoi alors se permettent-ils de fouler ma terre et de boire mon eau, s'ils n'ont pas de quoi les payer?

—La terre et l'eau appartiennent à Dieu. Chacun a le droit d'en user loi-bas.

—Ce n'est pas vrai. Tout est à moi ici. D'ailleurs, que viennent faire ces étrangers dans mon pays?

—Ils viennent chercher un parent.

—Et c'est pour cela qu'ils ont voyagé durant plusieurs lunes et bravé tant de dangers? Mbouroussémé n'est pas un enfant qu'on amuse avec des mensonges.

—Je t'ai dit la vérité.

Malheureusement pour Antonio, le roi, qui s'expliquait fort bien la présence d'un marchand d'esclaves voyageant pour son commerce, ne pouvait comprendre que les affections de famille eussent assez de puissance pour décider des gens raisonnables à entreprendre de si longs et si périlleux voyages.

Il regarda Morany comme pour lui dire : "Tu n'avais raison."

Celui-ci, qui faisait son Anglais avec une indifférence affectée, lui répondit par un geste qui signifiait fort clairement : "Vous voyez bien!"

—Vous ne me croyez pas? dit le missionnaire avec tristesse, en s'adressant au chef des Batonges.

—Non. Mbouroussémé est un grand roi. Il a dans sa case un fétiche tout puissant qui lui révèle les pensées perfides des Batonges.

—Celui qui a prétendu que nous avions de mauvaises intentions contre toi est un méchant homme qui t'a trompé et que le ciel punira, reprit Antonio.

—Où est le parent que les blancs viennent chercher de si loin et à travers tous ces périls?

—Le voilà, répondit Antonio en désignant Gaspard, qui depuis quelques moments contemplait Mme Bartelle avec une attention et une agitation singulières.

—Ils l'aiment donc bien?

—Sans doute.

—Comment se fait-il alors que, lui, il ne les reconnaisse pas?

—L'âge a affaibli ses facultés, répondit Antonio, qui, de peur d'exciter la convoitise de Mbouroussémé, n'osait parler du véritable motif pour lequel on tenait tant à retrouver M. Novéal.

En attendant parler en effet de grandes richesses, le roi se serait fait tout de suite une idée exagérée de la rançon qu'il pouvait exiger de Gaspard et de ses parents.

—Tamanon est un sorcier plein de talent et de clairvoyance, reprit Mbouroussémé, l'âge ne peut rien sur lui.

—Regarde! lui dit Antonio.

Gaspard venait de se lever et s'avançait vers Juliette. Arrivé à deux pas de la jeune femme, qui lui souriait avec douceur, il s'arrêta. On eût dit qu'il cherchait à se rappeler quelque souvenir depuis longtemps effacé.

Malgré la couche d'huile et de terre d'ocre rouge dont son visage était couvert, Juliette lui tendit la main en l'appelant avec douceur par son nom de Gaspard Novéal.

—Je suis la fille de votre cousin Pauline Martigné, lui dit-elle. Ceux-là sont vos neveux, ajouta-t-elle en désignant ses compagnons d'infortune.

Soit qu'il n'eût pas entendu, soit qu'il n'eût pas compris, il ne fit aucune attention aux autres.

—Toi Tabou (sacrée), dit-il en étendant la main au dessus de la tête de Mme Bartelle.

Dom Antonio fit un geste de joie. Ce mot assurait la vie de Juliette.

Morany se hâta d'exploiter cet incident.

—Grand roi, dit-il à Mbouroussémé, par l'intermédiaire de son interprète, tu vois combien mes renseignements étaient exacts. En te prévenant de l'arrivée de ces Batonges fourbes et menteurs, je t'avais dit qu'ils emmèneraient avec eux une femme belle et bien intentionnée dont la virtuosité a tiens, et qu'il fallait épargner à cause de toi. La science infaillible de ses sorciers a déjà averti tout ce que je disais. Eh bien! femme. Des que ses compagnons seront péris, et que la crainte de leur vengeance ne l'émouvra plus de parler, elle se révélera leurs projets.

—Quels paris maintenant.

—C'est impossible, à moins pourtant...

—Parlé donc.

—A moins qu'elle ne t'épouse.

—Pourquoi cela?

—Un serment solennel la retient. Une fois ma femme, elle doit m'obéir, et j'ai le droit de la délier de toute les autres promesses.

—Tu m'assures qu'elle parlera?

—Je te le garantis; mais, la décider à m'épouser, il sera nécessaire probablement de lui promettre la vie de ses compagnons.

—Jamais! ils mourront.

—Je le désire autant que toi, mais il faut agir de ruse.

—Comment?

—Promets d'épargner leur vie, si cette femme m'épouse.

—Non, mes yeux ont soif de leur sang.

—Attends donc. Une fois le mariage terminé, tu es libre de tous les faire tous tous. tu n'as pas à désirer, on peut-il pas laisser la vie, une fois pas ceux qui ont trahi.

—Sans doute.

—Une fois leurs corps déchirés par la torture, tu les laisseras partir, mais sans guide, sans armes et sans provisions. En outre, on aura défendu à tes sujets de leur donner à boire et à manger. Tu les fais parvenir jusqu'aux bords des ruisseaux du Zambèze, de façon à ce qu'ils ne puissent rien les trouver un chemin. Que veux-tu qu'ils deviennent, alors?

—Mon frère a la ruse du serpent, dit le chef émerveillé de cette diplomatie. Agis comme tu voudras.

A l'issue de cette conversation, qui n'avait d'autre auditeur que l'interprète, Morany fit signe de lui amener Mme Bartelle.

—Je vous avais promis que nous nous reverrions, Juliette, dit M. Morany. Vous voyez que j'ai tenu ma parole. Etes-vous disposée à tenir la vôtre?

Elle baissa la tête et ne répondit pas.

—Quand je suis arrivé à votre secours, continua-t-il, je suis à propos pour soustraire vos enfants et vous à une mort horrible. Je vous ai offert de vous sauver dans cette occasion à un jour votre main.

—Je n'ai pas été épouse, répondit-elle avec effort, car ma conduite si répugnante m'a forcé à un tenir droite et loyale.

—Très bien, dit-il d'un ton railleur. Mais voici une occasion qui vous décidera, je l'espère, à céder à mes désirs. Vos compagnons vont être tous massacrés, oui, tous, même ce Valentin que vous me préférez et que je voudrais de ma main!

—Monsieur Morany!

—Ah! vous ne savez pas toutes les tortures que j'ai éprouvées depuis six mois en prévoyant que vous étiez ensemble et que... Tenez, laissons cela, car la frayeur m'a l'instant même ; vos compagnons sont perdus, si vous ne me donnez votre consentement par paroles. Moi seul je puis les sauver.

—Comment?

—C'est mon secret. Tout ce que je puis vous assurer, c'est que si vous devenez ma femme, ils seront sauvés et mis en liberté.

—Etes-vous vrai?

—Ecoutez doute, pria dom Antonio de la demander au roi.

Elle s'approcha du missionnaire, et le pria de questionner Mbouroussémé.

Ainsi qu'il en était convenu avec Morany, le roi des Batonges répondit affirmativement.

Sur la demande de Juliette, il jura sur son fétiche d'épargner la vie des compagnons de Mme Bartelle et de les remettre en liberté, à condition qu'elle épousât M. Morany.

Un violent combat se livrait dans l'âme de la jeune femme. Jamais elle n'avait senti vivement seul combien elle aimait Valentin et combien elle haïssait Morany, qu'en ce moment, où il lui fallait enchaîner sa vie à celle de l'Européen. Tout en reconnaissant qu'il ne lui restait d'autre moyen de sauver ceux d'une mort affreuse ses compagnons et celui qu'elle aimait, que de céder aux voeux de Morany, elle ne pouvait s'y résigner.

Voyant briller une lueur d'intérêt dans les yeux de M. Novéal, elle se jeta à ses genoux et le supplia de la protéger avec ses compagnons d'infortune.

Trompée comme tout le monde par la perfection avec laquelle Gaspard jouait son rôle d'insensé, elle lui parlait comme à un enfant et cherchait à lui faire comprendre les dangers qui la menaçaient et l'horrible alternative à laquelle la réduisait M. Morany.

Tamanon ne comprenait que trop la situation de sa petite nièce, mais la présence de l'Européen, qui se tenait à côté de Juliette, l'empêchait de répondre à la jeune femme. C'eût été révéler sa ruse, perdre son autorité, s'enlever tout moyen de venir plus tard en aide à ses malheureux compagnons et se condamner lui-même à la mort.

—Au nom du ciel, monsieur Novéal, rappelez vos esprits, disait Juliette en pleurant. Nous sommes vos parens, les enfants de votre soeur. Répondez-moi; suis-je ce que je lui ressemble. Voyons, ne m'entendez-vous pas, monsieur Novéal? Oh! si Dieu ne fait pas un miracle en notre faveur, nous sommes perdus!

La voix de la jeune femme était si déchirante et sa figure exprimait un tel désespoir, que deux fois M. Novéal ouvrit la bouche pour lui adresser quelques paroles d'espoir. Mais chaque fois il rencontra le regard inquisiteur et méfiant de Morany. Ce dernier se tenait si près de Juliette, que Tamanon ne pouvait parler à la jeune femme sans que l'Européen l'entendît.

Désespérée de l'inutilité de ses efforts pour réveiller l'intelligence de son malheureux parent, Mme Bartelle se retourna vers Morany; mais, dès les premiers mots, elle comprit que de ce côté elle devait renoncer à tout espoir.

—Ne perdons plus de temps à ces débats inutiles, lui dit Morany. Le roi s'impatiente et pourrait retirer la grâce que, sur mes instances, il avait promise à vos compagnons. Tous ces trésors que vous m'offrez en votre nom et, en celui de vos parents ne changeront rien à ma détermination. Il y a quelque chose que je préfère à tout, même à des monceaux d'or, c'est vous. Je vous aime et j'ai juré que vous m'appartiendriez. Depuis trois ans, je vis de cet amour. Pour et rien ne saurait m'arracher le prix durant d'amour, de luttes et de dangers, au moment où je le tiens dans la main. Ecoutez-moi, Juliette. Riches tous deux, nous mènerons une existence de plaisirs et de fêtes. Nous habiterons où vous voudrez. J'aimerai vos enfants pour l'amour de vous. Je serai votre esclave....

—Votre esclave! interrompit Juliette avec amertume. L'esclave est celle qu'on achète par de l'or ou des menaces.

Elle voulut encore essayer de s'adresser au coeur de créole; mais elle se sentit si bien l'inutilité de ses instances, qu'elle s'arrêta au milieu d'une phrase commencée. Elle disait comme de vouloir se résigner de supplier et de son bonheur qu'elle s'était....

—Il suffit, se dit-il, dit-elle en se relevant, la [illegible]...

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 10 janvier.

Le marché est resté calme aujourd'hui, mais la demande de farine a été meilleure et le coton aussi en demande à plus hauts prix qu'hier, l'arrivée de 3,500 balles depuis jeudi dernier ayant arrêté la tendance à la hausse. Il faut mentionner aussi, comme une des raisons de ce changement, la difficulté de placer le change sur le Nord ainsi de nouvelles concessions, et la rareté de navires pour New York, dans le courant de la semaine, exigeant 2 cents et demi à trois cents des petits lots qu'ils ont acheté sur complétés son chargement.

Les actionnaires de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans viennent d'élire, pour l'année, les directeurs dont les noms suivent. MM. A. C. Graham, président actuel; C. A. Weed, G. S. Denison, J. S. Whitaker, C. Kinney, A. D. Wills, T. F. May, H. A. Fosdick et Bradish Johnson. MM. Whitaker, Kinney et Johnson sont de nouveaux membres.

Les nationalités a élevé, bien qu'il n'y ait pas eu de nouvelles plus récentes de New York. On estimait pendant au courant, achetant de l'or à 214 à 217; il était à la clôture, à 218 à 217 vendeurs sole, et l'argent a aussi la même tendance, après aucune transaction n'ait coté au le Reste la matière. On peut coter les grosses pièces américaines à 21 à 210 et les piastres mexicaines à 210.

Nous avons remarqué plus d'offres de change américain et les acheteurs ont eu l'avantage. Les transactions de lettres ont montré $10,000 de change à vue sur New York à 1/2 d'escompte, $10,000 à un jour de vue à 3/4 et $4,000, un à quatre montants, à 1/2, $5,000 à cinq jours à 3 1/2 et $10,000 dix jours à 3 1/2—les banques ont continué de livrer à 1/4 d'escompte, mais ils demandent à été lâchées par les principales. Les "mainbacks" ont dressé depuis que le Quartier-Maître des Etats-Unis a annoncé qu'il avait reçu des fonds pour payer les employés, ayant cinq-sept ou huit demi-offerts de change. Il ne s'était pas de change étranger en effet, [illegible].

Le change étranger est resté calme. Le sterling s'est vendu à [illegible] et 1/2 les traites particulières—228 les traites de première classe. Les banques en ont exigé 230 à 240 des effets sur le 243. Les francs sont à 2/3 1/2 à 2 et 1/2 et ceux des particuliers à 2 à 230 ont les banques.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'actions. Les actions de la Banque du Canal ont été en peu en demande aujourd'hui, mais il n'y a pas eu d'accord. Les détenteurs en exigent $25—Les bons consolidés de la ville sont toujours à 92 à 93 et sur ceux des bons auxquels sont attachés des coupons échus en demandes et en vente. Il y a des améliorations en faveur de certaines [illegible] de 61 à 62—40 pour cent d'assurance du Home, pour 1866, ont été vendus, à 24 cents à la piastre. C'est la seule transaction qui ait été annoncée.

Aucune vente de billets de banque n'a eu lieu. Les billets de la banque des Marchands sont cotés à 3½ à 33 cents, ceux de la banque de la Nlle-Orléans à 48 à 49, ceux de la banque de la Louisiane à 52½ à 55, ceux de la banque du Crescent à 47 à 50. Il n'a pas été annoncé de ventes de billets de la banque de l'Union. Les billets du Trésor sont à ½ à ¼ de prime sur ceux de la ville.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Mardi soir, 10 janvier.

COTON.—La demande a été bonne, ce matin, à l'ouverture du marché, mais les acheteurs ayant refusé de s'enquérir la hausse d'hier, les vendeurs se sont vus forcés de faire quelques légères concessions. Les ventes embrassent environ [illegible] balles dont 14 déclarés et de [illegible] à 39, 114 balles à 3 [illegible]. [illegible]

SUCRE ET MELASSE.—L'opinion générale, à ce qu'il paraît, est que le complément des arrivages de la récolte sera bien moins fort que les [illegible] [illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—La demande de farine a été meilleure aujourd'hui, le marché est toujours sous ce rapport [illegible] [illegible]

FRETS.—Les nouvelles du coton sur les steamships à destination de New York. [illegible]

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 11 janvier.

Arrivé hier, 115 boeufs, Veaux, 147 boeufs, 76 vaches et 2 vaches à lait. A vendre, 365 boeufs, 171 vaches et 43 vaches à lait.

Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 2me qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 3me qualité, par liv. net	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 1re qualité, par tête	[illegible]
Boeufs de l'Ouest, 2me qualité, par tête	[illegible]
Boeufs de Texas, 1re qualité, par tête	[illegible]
Boeufs de Texas, 2me qualité, par tête	[illegible]
Boeufs de Texas, 3me qualité, par tête	[illegible]
Moutons, par tête	[illegible]
Vaches à lait, par tête	[illegible]
Veaux, 1re qualité, par tête	[illegible]
Veaux, 2e qualité, par tête	[illegible]
Veaux de lait	[illegible]

Pour la liste des arrivages et départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, etc voir la partie anglaise.

SERVICE FUNÈBRE.

[illegible] HENRY TAONCHEY, mort le 17 octobre à Bagdad, Mexique, sera célébré à l'église Ste Anne, rue St Philippe, SAMEDI, 14 du courant, à neuf heures du matin. Les amis de la famille sont priés d'y assister.

De la part de Jules Sabrier.

11 janv—2

Décédé hier à 5 heures du matin, à l'âge de 68 ans, M. JEAN REDON, natif de Périgueux, département de la Dordogne. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son fils, O. M. Redon, sont priés, sans autre invitation, d'assister à son convoi qui aura lieu cette après-midi, à deux heures. Le convoi partira de la dernière demeure du défunt, coin St-André et Magasin.

Décédé hier, à une heure P. M., dans sa soixante-treizième année, JOSEPH BONIAT DUFOSSAT. Les parents, amis et connaissances de la famille, et de celle Claiborne, de la famille, et de celle Chassaing, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu mercredi, le 11 janvier, à quatre heures. Son corps est exposé aux coins Derbigny et Esplanade.

De la part de la famille.

ATTENTION.

Le chalet [illegible] aujourd'hui à [illegible] les Grands Hommes et Marigny, Faubourg Marigny, à l'exposition d'omnibus, voitures, cabs, harnais, &c.

[illegible] succession de G. B. Duncan. [illegible] Masonic Hall, [illegible] livres de droit [illegible]

[illegible] Matamoros, [illegible]

Les MM. Montgomery, encanteurs, vendront [illegible] beaux meubles neufs, [illegible]

[illegible] Morphy, encanteur, [illegible] de la Havane [illegible]

[illegible] Ursulines, [illegible]

On achète
AU PLUS HAUT PRIX
L'OR; L'ARGENT,
ET
Tous les Billets
QUI NE PASSENT PLUS,
ET
LES BILLETS DÉCHIRÉS,
15 RUE ST. CHARLES 15
vis-à-vis le True Delta, de 6 heures du matin à 6 heures du soir. 5déc—3m

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nlle-Orléans, 10 janvier 1865.

A L'ÉLECTION annuelle tenue par les actionnaires de cette Compagnie, lundi 2 du courant, ont été élus pour l'année les directeurs suivants :
MM. J. M. Lapeyre,
Alphonse Miltenberger,
Edward Briggs,
F. A. Lalley,
F. H. Foley,
Pablo Boll,
John Walt.

Et aujourd'hui, à une réunion du Board pour l'organisation, Mr J. M. Lapeyre a été réélu président à l'unanimité.

11 janv—3 WM. J. CARTER, secrétaire.

AVIS.

PENDANT l'absence de M. O. G. Talbot, de cette ville, M. E. T. Nolan est chargé de notre procuration générale, par acte passé, le 28 décembre 1864, par-devant Me Jos. Cuvillier, notaire public.

A. STURZENEGGER & Co.

Nlle-Orléans, 7 janvier 1865. 11janv—4

Vaccin.

MADAME MADLY (sage-femme) informe les dames qu'elle vaccine deux fois par semaine, le JEUDI et SAMEDI à midi, à son domicile, 344 rue Bourbon, entre Dumaine et St Philippe.

Traitement des MALADIES DE MATRICE. CONSULTATIONS tous les jours de 9 à 3 heures.

11 janv—?

AVIS.

A LOUER dans une famille française, DEUX CHAMBRES à coucher et un SALON. S'ad. rue du Canal. 11janv—6

500 BARILS FARINE Fleur Extra Orientale. 100 barils farine Atlantic de Smith. 250 barils farine Eau Plantation. 20 boucauts épaules bacon de Cincinnati. [illegible] [illegible]

$50 de récompense.

[illegible]

Bureau du Surintendant,
Service de recrutement de Volontaires.

Nlle Orléans, 9 janvier 1865.

La liste suivante d'officiers recruteurs est publiée pour l'information de ceux qui désirent s'enrôler afin d'échapper au tirage qui doit être fait le 15 février [illegible] en vertu des ordres généraux No 1, série courante, émanés du Quartier Général de la Division Militaire du Golfe Mississipi :

1er Lieut. G. H. HOUGHTON, 1er de Cavalerie Volontaire—rue du Canal No 62.

1er Lieutenant, Wm ARMS, 1ère Comp. Sap. Mil. Fontaniers—Bureau, No 100, rue St Charles.

1er Lieut. A. J. BABY, [illegible] Volunt. Lou.

2e do [illegible] Volunt. Lou.

Bureau, dépôt général de recrutement, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon.

1er Lieut. et Adj. THOS. KANADY, 1er d'Inf Volont. de la Nlle Orléans, bureau rue St Charles, près la rue du Canal, ou au Quartier Général du régiment, dépôt général de recrutement.

Les personnes désireuses de s'enrôler s'adresseront au capitaine A. McALLISTER, surintendant le dépôt de recrutement des Etats Unis, troupes de couleur, Tivoli Circle, rue Front Levée.

Tous ceux qui s'enrôleront volontairement au service des Etats Unis auront droit aux primes suivantes :

Ceux qui s'enrôleront pour
Un an (l'état ou ne sont pas), ... $100 00

Ceux qui s'enrôleront pour
Deux ans (blancs ou de couleur) $200 00

Ceux qui s'enrôleront pour
Trois ans (blancs ou de couleur) $300 00

Dont un tiers sera payé d'avance dès qu'ils seront enrôlés.

SHELDON STURGEON,
Colonel et Surint. du service de Recrut. volont.
Etat de la Louisiane,
et Département du Golfe.

10 janv—6m

Quartier Général du département du Golfe.

Bureau du Maréchal Prévôt général.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1865.

Des propositions cachetées pour la construction et la réparation des levées "par yarde cube," dans les paroisses suivantes, seront reçues à ce bureau jusqu'au 15 janvier 1865,

Paroisse d'Ouest Bâton Rouge, 200,000 yards cubes, plus ou moins.

Paroisse de la Pointe Coupée, 125,000 yards cubes, plus ou moins.

1o—Le travail sera adjugé au marché séparé pour chaque paroisse.

2o—Ceux qui feront des propositions comme donner leurs cautions pour la fidèle exécution du travail, qui devra être achevé le 15 mars prochain ou avant cette date.

3o—Les autorités militaires protégeront les travailleurs, et, s'il est nécessaire, le département du quartier-maître donnera des facilités aux parties contractantes pour le transport d'hommes ou de matériaux.

4o—Le transport, le salaire des travailleurs les rations, les outils et tout ce qu'exigera le travail seront aux frais des parties contractantes.

5o—Toutes les constructions ou réparations de levées feront d'après les niveaux et les instructions de l'ingénieur surintendant désigné par ce bureau, et sur le principe de 10 pieds de largeur à la crête de la levée, avec quatre pieds à un pied de pente au fleuve et deux pieds à un pied de pente du côté de terre.

6o—Des paiements mensuels seront effectués à ce bureau, après l'évaluation du travail et sur présentation de certificats satisfaisants approuvés par l'ingénieur surintendant. Il sera réservé 20 pour cent sur chaque évaluation jusqu'à ce que le travail soit achevé.

Par ordre du major-général HURLBUT.

(Signé) HARAI ROBINSON,
Col. 1er de caval. de la Lou et Pr. Mar. Gén.

5 janv—5t

LICENCES DE VILLE.

LE Trésorier de la ville est prêt à émettre des licences pour les professions, les métiers, &c. et le voitures, conformément à l'ordonnance No 4290 publiée dans le "True Delta".

L'individu, pour quiconque fera un genre de commerce quelconque ou conduira un véhicule quelconque sans la licence, sera passible d'une amende de CINQUANTE PIASTRES.

[illegible]

JOHN S. WALTON.

11janv—4t

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE LA LOUISIANE a transporté ses bureaux de celle des rues Royale et Bienville au coin de Camp et Gravier, où l'on peut assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière aux conditions les plus favorables.

—Directeurs—

Chas Briggs,	G. Prevôst,
A. Cardères,	G. W. Hyde,
G. A. Fosdick,	C. F. Buck,
Manuel Fichet,	S. M. Bennett,
F. Cramer,	A. F. Nelson,
E. Dupeyron,	H. W. Dunbar,
Cas Inbildu,	H. J. Vose,
J. Viosca jr,	Jos Jackson,
J. Valle,	F. W. Schenfeldt,
K. Kroghe,	Aten Mouraguey,
J. B. Maurell,	E. Marquèze,
F. Anderson,	Al. Duplessis,
F. A. Lalley,	C. G. Taleb,
A. B. Montgomery,	W. G. Waltz,
Wm Pevie,	G. W. Gabelo,
Alfred Kearny,	Chas Wittehead,
A. Fosdick.	

CHARLES BRIGGS, Président,
ANTOINE CARRIÈRE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire. 10janv—1m

A VENDRE,
Pour cause de départ,

TOUTES LES INSTALLATIONS du magasin No 156 de la rue Royale, près le coin de la rue Toulouse. Également, une belle TANTE; une bonne bonne pour le stock de pianos, etc. S'adresser sur les lieux. 10janv

PERDU

Au Bal de l'Opéra donné par la Société Française, le samedi 7 janvier, un MANTEAU en drap. La personne qui l'aurait trouvé est priée de le rapporter chez MM. Hebon & Bohrer, 24 rue Royale, qui la récompenseront. 11janv—1t

CHANGEMENT DE MAGASIN.

B. P. ETHELL,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
A transporté son magasin
Au No 103 de la rue Poydras,
Entre les rues Camp et Magasin. 10janv—1d

PHOTOGRAPHIE
Seulement $3 la douzaine.

AYANT acheté la galerie de Photographie du No 15 DE LA RUE DU CAMP, nous avons l'honneur d'annoncer au public que nous sommes prêts à tous fournir toutes espèces de Photographies.

Ambrotypes, ferrotypes, déco, surpérieurs, de la plus grande finesse, dans les plus brefs délais.

Nous exécutons toutes sortes de Photographie à la satisfaction du monde véritable et au meilleur marché possible.

JOSEPH LANGWITH,
JOHN WEISS.

8janv—1m

DEMANDE DE PLACE.

UN homme qui connaît la comptabilité et les langues Française, Espagnole, Italienne et un peu l'Anglaise, demande une place de commis dans un bureau, un libraire, dans un magasin de confection ou autre.

Adresse à A. VIAL, au bureau de l'Abeille.
8janv—5t

1865.
AVIS IMPORTANT AUX DAMES
Nouvelle et merveilleuse invention.
Jupons brévetés elliptiques
à ressorts doubles,
DE
J. W. BRADLEY.

Ce jupon est le plus ÉLÉGANT, le plus PARFAIT, le plus LÉGER et le plus DURABLE qui ait jamais été fabriqué. Il est A VENDRE dans la plupart des MAGASINS de 1re CLASSE à la Nlle-Orléans et dans tous les ETATS-UNIS.

Demandez à voir le JUPON ELLIPTIQUE à RESSORTS DOUBLES.

Pour une plus ample description, voir le Picayune et le Times. 8jan—2m

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre, à partir du 1er février par C. A. BARRIERE & BROS,
Rue du Canal, No 130, [illegible]
8janv—2m Nlle-Orléans.

JUPONS ELLIPTIQUES, à ressorts, de Duplex, patente de J. W. Bradley, à vendre par
JAYNE & CO,
8janv—1m rue du Canal, No 121, Nlle-Orléans.

AVIS.

LE soussigné informe le public que par acte passé le 26 de ce mois, devant O. Drouet, notaire, il a été nommé seul liquidateur de l'ancienne société connue en cette ville sous la raison de F. Lleval & Co, [illegible]

E. LAPLACE, Pharmacien,
Vis-à-vis le dépôt du chemin de fer Pontchartrain
Trinité

CAFÉ A VENDRE.

A VENDRE, pour cause de départ, UN CAFÉ bien achalandé, situé au coin de la rue Bienville et du Passage de la Bourse, et connu depuis longtemps sous le nom de DUTY COFFEE HOUSE.

S'adresser sur les lieux. 11déc—1m

DEMANDE.

ON demande une jeune FRANÇAISE ou CREOLE parlant le français, intelligente, âgée de quinze ans au moins, pour soigner des enfants, &c.—On demande aussi un BON CUISINIER ou une BONNE CUISINIÈRE et un jeune HOMME pour servir à table. S'adresser, avec de bonnes recommandations, à Mme FARKER, rue des Remparts, No 30.

AVIS AU PUBLIC.

LE propriétaire du CREOLE MAGNOLIA, faisant l'Ordre No 60, de [illegible] [illegible]

AVIS.

ETANT obligé de m'absenter pour quelque temps, j'ai l'honneur d'informer mes clientes que j'ai chargé M. le Docteur A. Capdevielle, [illegible] de mes remplacer.

M. ESCOUBAS, Dr.
Nlle-Orléans, 21 déc 1864.

AVIS.

LE Dr BIANCHINI étant de retour en cette ville donne des consultations tous les jours à son cabinet, rue Dauphine No 213, près de la rue Dumaine.

4janv—1

AVIS.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de [illegible] a été dissoute par [illegible] [illegible]

JOHN DANDY,
H. A. GILLIAND.

Nlle-Orléans, [illegible]

Compagnie de paquebots de la malle de la Nouvelle Orléans.

Bateau à vapeur

BEN FRANKLIN,

CONANT, Capitaine, JOHN KEELY, Commis.

Paquebot de jour.

Partant de la Nouvelle Orléans à huit heures du matin, pour BATON ROUGE et tous les ports intermédiaires sur la côte, les MARDIS & LES VENDREDIS.

LOUIS C. D'HEMECOURT, Surintendant.

Bureau du Manhattan and Planter, [illegible] Camp et Commune.

3 janv

Paquebot pour Donaldsonville. Trois fois par semaine.—Le beau bateau à vapeur LIBERTY, capitaine J. H. Russell, partira pour Donaldsonville et tous les ports intermédiaires les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il partira de Donaldsonville pour revenir tous les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, à huit heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au pied de la rue de Bienville.

On demande des receveurs, sur la Levée, à toute heure, pour fret ou le fret.

Jours de départ les Mercredis et Samedis, à 5 heures P. M. Paquebot régulier de Bâton Rouge—DEUX FOIS PAR SEMAINE—Le beau bateau à vapeur STAR, capitaine [illegible], partira de la Nouvelle Orléans aux jours ci-dessus.

Un bateau sera sur la Levée, au pied de la rue Bienville, tous les mardis et vendredis pour recevoir le fret pendant l'absence du bateau.

Pour fret ou passage, excellents emménagements, s'adresser à bord, ou à

JOHN L. TITUS, agent,
No 18, rue Bienville, au premier.

Jours de départ tous les DIMANCHES et MERCREDIS pour le Fort Jackson, la Station de la Quarantaine, la Pointe à la Hache et tous les ports intermédiaires du fleuve au dessous de la ville. L'excellent bateau à vapeur ALGERINE, capitaine Un Lester, fera ses voyages [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

A. HELTON, [illegible]

Paquebot régulier du mardi pour VICKSBURG, NATCHEZ et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur JOSEPH PIERCE, capitaine F. D. Fair, commis F. A. Sherman, partira régulièrement, pendant la saison, à 5 heures du soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN A STEVENSON, agent.

Paquebot régulier du MARDI pour VICKSBURG, NATCHEZ, et tous les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine John H. Fisher, Geo. Williams commis, partira régulièrement à 5 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN A. STEVENSON, Agt,
Rue Front, No 7.

POUR THIBODAUXVILLE, et les points intermédiaires—Le bateau à vapeur LAFOURCHE, capt. [illegible], partira pour les points ci-dessus tous les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Pour fret, s'adresser à bord ou à

JOHN L. TITUS, agent,
No 18, rue Bienville, au premier.

A VENDRE.

Le sloop MITTIE, du port d'environ 15 tonneaux, les voiles, les gréements, &c., en bon état. On peut le voir au pied de la rue [illegible], Premier District.

AVIS POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise ANGELINA, bien cuivrée et en premier classe, capitaine Angelo, [illegible], partira [illegible] pour le fret ou le passage, s'adresser à

JH. BROUSSARD, [illegible]
S. FERNANDEZ & CO,
135, rue Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—Passage seulement.—La goëlette KOSERT ARCHIBALD. [illegible] s'adresser à bord, au pied de la rue de la Levée, ou à J. M. ORIOL, rue St Louis, No 4, ou à A. JUMP, Rue Carondelet, No 6.

POUR MATAMOROS.—La goëlette anglaise, bien cuivrée et de première classe WELCOME, capt. Geo Romeo, ayant sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à
L. JOURDAIN,
23, Passage de la Bourse, au premier.

POUR VERA CRUZ.—La goëlette [illegible] HENRIETTA DE TOY, A. Treveu, capitaine, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage ou fret, s'adresser à
L. JOURDAIN,
23, Passage de la Bourse.

POUR TUXPAN.—La goëlette LILLY [illegible] S'adresser à
BAQUIA & RUCK.

POUR SISAL ET CAMPECHE. [illegible] HERCULES [illegible]
J. M. ORIOL.

POUR MATAMOROS.—[illegible] GEORGIANA [illegible]
J. O. ROCK, No 56 Vieille Levée.

POUR MATAMOROS.—[illegible] PRINCE ROYAL [illegible]
JOSEPH KELLETT.

POUR MATAMOROS.—[illegible] CABALLO MARINO [illegible]

POUR MATAMOROS.—La belle goëlette anglaise de 1re classe, WM. HOGAN, capt. [illegible]
W. R. BUDDENDORFF,
No 13 rue Carondelet.

POUR TAMPICO.—Jour de départ, [illegible] ANTONITA [illegible]
S. FERNANDEZ & Co,
Rue Vieille Levée No 125.

POUR MATAMOROS.—[illegible] ALLISON [illegible]
N. A. LAMBIAS,
Rue de la Vieille Levée No 183.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise FANCY, capitaine Halder, [illegible]
L. JOURDAIN,
23, Passage de la Bourse, au premier.

POUR MATAMOROS—Le brick, ALICE LEA [illegible]
L. JOURDAIN,
23 Passage de la Bourse au 1er.

POUR MATAMOROS—La belle barque anglaise RIO GRANDE, [illegible]
PIAGGIO FRERES,
Rue Vieille Levée, No 125.

POUR MATAMOROS—La belle et bonne goëlette anglaise MARY MOULIN, [illegible]
F. GUAYOL, Vieille Levée.

POUR MATAMOROS — La bonne goëlette anglaise HENRY TRAVERS, [illegible]
H. LABANSE,
rue de la Levée No 270, en face le marché français.

POUR MATAMOROS—La goëlette anglaise ENVOY, [illegible]
L. JOURDAIN, & A.
CORNISE & LEBLANC
Vieille Levée.

POUR MATAMOROS—La belle goëlette anglaise BRAZOS, [illegible] W. Montgomery, [illegible]
W. R. BUDDENDORFF. 11, Carondelet.

POUR MATAMOROS—Passant la barre et débarquant à Bagdad,—La belle goëlette JUAN MARIA, capitaine Nicolas Romero, [illegible]
S. FERNANDEZ & Cie,
Rue Vieille-Levée, No 125.

Avis de médecin.

W. H. BODENHAMER, M. D., de New York, ci-devant de Paris, France, s'étant fixé à la Nouvelle Orléans, offre ses services comme médecin et chirurgien. Il s'applique particulièrement au traitement des maladies qui ont été, pendant si longtemps, la spécialité de son père—les HÉMORROÏDES, les FISTULES, les FISSURES, la CHUTE DES INTESTINS, le RÉTRÉCISSEMENT DES INTESTINS, l'ULCÉRATION DES INTESTINS, ainsi que des affections chroniques de la MATRICE et des REINS. Son cabinet est au No 8 de la rue St Charles, à une porte de la rue du Canal.

Il fait des visites dans toutes les parties de la ville. Son cabinet est ouvert de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

LE Dr. JULES A. MATHIEU,
HOMŒOPATHISTE,

REPRENANT avec activité l'exercice de la Médecine, informe ses clients et le public, qu'à son retour il a établi son DOMICILE ainsi que son CABINET de CONSULTATION au

No. 319 rue des Remparts,
près l'Esplanade.

Heures de consultation, de 8 à 9 A. M. et de 2 à 3 P. M.

ALE ET LAGER BEER
DE LA NOUVELLE-ORLEANS
BRASSERIE, COIN TOULOUSE ET VILLERE.

LE soussigné a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de cafés et de bars à la Nlle-Orléans, qu'il est prêt à leur fournir de l'Ale et du Lager Beer, [illegible] de la meilleure qualité et au plus grande promptitude les ordres qui lui seront adressés.

M. MERZ,
Coin Villeré et Toulouse.

JOHN H. KEEP,
MARCHAND DE
Métaux, Articles d'artisans, Quincaillerie.
Rue du Canal, Nos 22, 24, 26 et 28,
Près le coin de la rue Fulton.

Agillons, Farine,

VICTOR DUBOIS.

SPECTACLE.

Théâtre St Charles.

Mercredi soir, 11 janvier 1865.

LOUIS DARVILLE, dans Mlle MARY PROVOST, remplira le rôle de [illegible] PHENOMENON IN A SMOCK FROCK, vaudeville.

Théâtre des Variétés,
RUE GRAVIER.

MERCREDI SOIR, 11 janvier

STILL WATERS RUN DEEP, comédie en trois actes de Tom Taylor. Le spectacle se terminera par POCAHONTAS, vaudeville.

Académie de Musique
Rue St Charles.

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, 9, 10 et 11 janvier.

Les trois dernières représentations de LA GRANDE COMPAGNIE VARIÉE, [illegible] de nouveaux ballets et des vaudevilles [illegible]

Jeudi, 12 janvier

Début de la GRANDE TROUPE EQUESTRE ET ZOOLOGIQUE DE SPALDING & ROGERS et consolidation de TROIS CORPS EN UN SEUL, savoir :

1o—LE GRAND CIRQUE DE L'OCEAN, DE SPALDING & ROGERS. ECUYERS, MAITRES EN GYMNASE, ACROBATES, EQUILIBRISTES, COMIQUES, CHEVAUX SAVANTS et MULETS COMIQUES.

2o—La CÉLÈBRE COLLECTION D'ANIMAUX SAUVAGES DOMPTÉS DU PROFESSEUR SEAR; DES LIONS ET DES TIGRES [illegible], UN PETIT ELEPHANT, élevé qui promet beaucoup; LES KANGAROOS, [illegible]

3o—LES ACROBATES ET MAITRES EN GYMNASE, DE ZANFRETTA, LES ETHIOPIENS COMIQUES dont le départ pour la Havane est retardé de quelques jours [illegible] Nlle Orléans et qui [illegible] Théâtre Tacon.

Grande matinée tous les MERCREDIS et les SAMEDIS, à midi, expressément pour les familles et les enfants.

Académie de Musique,
Rue St Charles.

GRANDE CONSOLIDATION DE TROIS TROUPES EN UNE SEULE!

1o—LE GRAND CIRQUE DE L'OCEAN DE SPALDING & ROGERS—écuyers, voltigeurs, équilibristes mimiques et chevaux savants.

2o—LES ANIMAUX DOMPTÉS du PROFESSEUR SEAR—Lions et Tigres, un jeune Eléphant, des Kangaroos, &c.

3o—La COMPAGNIE DE VARIÉTÉS DE L'ACADÉMIE—maîtres en gymnase, acrobates, comiques et éthiopiens.

Représentation extra, tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS, à midi.

Le contrôle est ouvert de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

La séance commence à 8 heures et demie, sur le balcon, et l'ouverture a lieu à 7 heures et demie.

11 jan

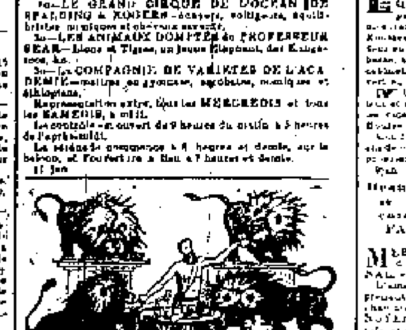

CIRQUE EUROPEEN
DE
SETH B. HOWES,
Pour une semaine de plus
SUR LE
CERCLE TIVOLI,
A partir de
LUNDI, 9 Janvier 1865.

M. HOWE

annonce respectueusement au public, qu'à la DEMANDE D'UN GRAND NOMBRE DE CITOYENS de la Nlle-Orléans, il donnera une série de

SPECTACLES POPULAIRES

à une réduction de prix. L'entrée ne sera dorénavant que de

25 cents.

Places réservées 50 cents.

Parmi les principaux artistes, on citera Mme CARLOTTA DE BERG, la première écuyère du Cirque Impérial de Paris; M. JAMES ROBINSON, le maître écuyer; CROCKET, le dompteur de Lions. Cet homme intrépide se présentera dans la cage des lions, montrera son pouvoir sur eux en leur faisant faire des tours merveilleux et leur distribuera de la viande.

M. Howe compte aussi parmi ses artistes M. JAMES COOK, le célèbre comique anglais, M. Wm KINCADE, Mlle LUCY WATSON, CHAFFEE et WHITNEY, les célèbres maîtres en gymnastique, les frères CONKLIN, NED CROCKET, le célèbre comique anglais, DAN COSTELLO, le comique cosmopolite, PETER CONKLIN et son monde d'auxiliaires.

Représentations à MIDI et le SOIR, pendant toute la semaine. Les portes s'ouvriront à 11 HEURES DU MATIN ET A 6 HEURES DU SOIR.

Prix d'entrée, 25 cents. Les enfants et gardiennes, [illegible] Places réservées, 50 cents, pour les enfants et les gardiennes, [illegible]

LUNDI, 9 janvier, grand cortège de Dames et de Chevaliers—CROCKETT ET UN LION VIVANT SUR LA VOITURE, entouré de jeunes filles. Le cortège parcourra les rues de 10 heures à midi, heure à laquelle le spectacle commencera au CERCLE TIVOLI.

8janv

Un grand bal paré et travesti
SERA DONNÉ PAR
LES DISCIPLES DE BERANGER
Le SAMEDI 14 Janvier 1865
DANS LA SALLE DU
THEATRE DE L'OPERA

Prix du billet............................$1 50

—Comité d'invitation—

L. E. Marchand,	L. Vallon,
J. P. Picot,	H. Wakeman,
E. Cazaux,	L. Orry,
J. B. De Angelis,	J. Blandel,
	N. Fidel.

Le comité d'invitation se réunira tous les Mardis et Vendredis de chaque semaine. Aucune dame ne sera admise sans une carte d'invitation.

—Comité de réception—

G. Martin,	F. J. Lavie,	A. Delorme,
V. E. Dubail,	J. Macard,	A. B. Lemaire,
O. Woll,	A. Jaugelot,	A. Adam,
J. Blandel,	J. Fouasis,	A. Adidas.

On peut se procurer des billets chez les membres du Comité.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1865

UNE élection de sept Directeurs de cette banque, pour l'année, aura lieu au local de la banque, LUNDI, 9 février prochain, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

3 janv—1m E. ROUSSEAU, caissier.

Banque de la Louisiane.

Nlle Orléans, 3 janvier 1865.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette banque aura lieu au local de la Banque, LUNDI, 23 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi.

J. F. IRVINE
Caissier.

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation

Nlle-Orléans, ce 16 décembre 1864.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la charte, LUNDI, 16 janvier 1865, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 16, rue Carondelet.

LOUIS GAGNET,
Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 18 décembre 1864.

AVIS est donné qu'une réunion des porteurs de scrip de cette Compagnie aura lieu au bureau rue du Canal, No 101, mardi 17 janvier 1865, à midi, à l'effet d'amender la charte.

J. W. HINCKS,
Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Hope, de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL

Nlle-Orléans, le 14 décembre 1864.

A UNE assemblée générale de la Direction tenue ce jour, il a été résolu qu'à partir de cette date un dividende de VINGT POUR CENT sera fait sur le montant de leurs primes aux personnes qui assurent dans cette compagnie.

Le dividende ci-dessus de 20 pour cent sera payé comptant, cette compagnie n'émettant pas de scrip.

A. LEEKETON,
Secrétaire.

15 déc—6m

Compagnie du Gaz.

Nlle-Orléans, 5 janvier 1865.

Avis aux actionnaires.

LES Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans, à leur réunion du 30 décembre, ont déclaré un dividende de trois pour cent sur le bénéfice des douze derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, à partir du 20 janvier.

WM B. BROWN,
Trésorier.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle Orléans, 18 décembre 1864.

CONFORMÉMENT à la 1ère section de la charte de cette Compagnie, une élection des actionnaires aura lieu dans leur bureau, LUNDI, 16 janvier 1865, à midi.

W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans et des Opelousas.

Nlle Orléans, 18 décembre 1864.

Conformément à la 3e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de 13 directeurs pour l'année, aura lieu dans les bureaux MERCREDI, 18 janvier prochain, dans l'espace de 10 A. M. à 3 heures P. M.

W. H. McLEAN, secrétaire par int.

Poêles, — Poeles.

[illegible] POELES aussi, bien que les ustensiles qui se rencontrent le marché.

BATTERIES DE CUISINE, ARTICLES DE FERBLANC, [illegible]

J. H. KEEP.

VENTES A L'ENCAN.

Très grande vente péremptoire d'un stock entier de

MEUBLES NEUFS,
VENTE A L'ENCAN
PAR MONTGOMERY & BROS,
R. F. Montgomery, encanteur.

[illegible]

Mulets—Mulets.

PAR MONTGOMERY & BROS.

[illegible]

Bateau à vapeur Anne, deux barges et 175,000 pieds bois de construction, mâture—Vente à l'encan.
PAR MONTGOMERY & BROS.

[illegible]

Coton—Coton.

PAR MONTGOMERY & BROS.

[illegible]

Propriété de valeur et bien située dans le Quatrième District.

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur.

[illegible]

Beaux meubles, argenterie et bois de rose, tapis, toile cirée, [illegible]

PAR RENÉ GUTIERREZ, encanteur

[illegible]

Fonds de Groceries en bloc.

Café, voiture, [illegible]

PAR RENÉ GUTIERREZ, Encanteur.

[illegible]

CAFÉ A VENDRE.

Pour cause de départ

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Restaurant Pino.

CE RESTAURANT ET SALON D'HUITRES [illegible]

23 St Charles 23

[illegible]

Les dames de la ville sont respectueusement invitées à venir examiner

Le nouveau magasin de marchandises à bon marché,

[illegible]

M. KENAN.

Prêts sur gages.

LE soussigné fait des avances d'argent sur dépôt de diamants, montres [illegible] [illegible]

J. HART.

Avances en argent.

[illegible]

VANILLE

CINQUANTE livres de vanille supérieure [illegible]

A. J. REINEAU.

MALADIES.

Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre de De VERGE.

TOUTES les maladies secrètes, syphilitiques et récentes, [illegible]

Nouvelle machine à coudre pour les tailleurs, les cordonniers et les familles.

NOUVELLE PATENTE DE FLANER & KAISER.

CETTE MACHINE fait plus d'ouvrage et un meilleur ouvrage [illegible]

No 57 de la rue du Canal,
M. R. HAGNER.

PIERRE CASANAVE,
Entrepreneur de pompes funèbres, &c.

LE soussigné fait savoir à ses amis et au public en général, que l'ancien établissement de Louis Bourbon, dont l'entrée se fait par le rue St Louis, [illegible] entre Dauphine et Bourgogne, No 233, [illegible] [illegible]

PIERRE CASANAVE.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

[illegible]

MODES.

MADAME VEUVE BEAUGALET, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches et vêtements.
PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. Zaccarias, encanteur.

MERCREDI 11 janvier, à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

Chapeaux, Bottes et Souliers, Marchandises sèches, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT

[illegible]

Succession de François Lacoste.

[illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT

[illegible]

Cigares—Cigares.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Vente de livres de droit, [illegible]

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Vente des catalogues de livres de droit et d'une bibliothèque particulière.

[illegible]

PAR McCERREN & LANDRY.

[illegible]

Marchandises sèches, linge fil et chapeaux.

PAR E. M. JACOBS & Co.

[illegible]

Bernard Turpin,
ENCANTEUR
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE,
No 37 rue de la Vieille Levée.

Changement de domicile.

J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN DENTISTE,
[illegible]

Marchandises sèches en gros

C. JAUBERT & Co.,
30... RUE DE CHARTRES... 30

ONT reçu un assortiment de MARCHANDISES [illegible]

C. JAUBERT & CO,
[illegible] rue de Chartres

Vaccination.

[illegible]

AVIS

[illegible]

VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c.

[illegible]

VINS BLANC ET ROUGE de [illegible]

LIQUEURS SUPERFINES de la Liqueurie Fils [illegible]

Quelques barils vinaigre blanc [illegible]

O. PETITPAIN
Courtier Maritime
ET
NEGOCIANT COMMISSIONNAIRE
No MATAMOROS.

PRESSES MECANIQUES
LOUIS MANDEVILLE [illegible]

[illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE

[illegible]